



Organisation d'une compétition départementale

Cahier des charges (maj le 10 septembre 2022)

Ce cahier des charges ne concerne pas les championnats par équipes, féminin et jeune (sauf la finale jeune).

Communication :

Un mail est envoyé aux clubs organisateurs en début de semaine précédant la compétition pour préciser le nombre de tables à monter, les horaires, le nom des JA, le nom du responsable de l'épreuve pour répondre à toutes questions.

Mise à disposition de la salle :

La salle devra être ouverte 1 heure avant le début de la compétition

Le gymnase / la salle de compétition :

Les tables seront numérotées.

Les tables et les filets doivent être homologués et en bon état.

Si la salle le permet, les aires de jeu doivent être régulières (12 x 6 mètres). Elles doivent contenir une table d'arbitrage, un marqueur et une chaise.

Un ou plusieurs couloirs doivent être prévus pour assurer l'accès à chacune des aires de jeu sans pénétrer dans aucune autre. *Si possible, 2 chaises seront installées pour le capitaine du joueur dans ces couloirs, derrière chaque table.*

Pour le juge arbitre, prévoir une table, bien placée (vision de l'ensemble des tables), protégée, bien équipée en prises électriques pour le matériel informatique.

Il est à prévoir une sonorisation pour l'annonce des rencontres et un podium si la compétition se conclut par une remise des récompenses.

Les balles :

Les balles de compétition ou d'entraînement en plastique seront mises à la disposition du juge arbitre par le club organisateur. Elles devront être toutes identiques, tout au long de la compétition.

Compétitions avec balles 3 étoiles :

Le Championnat de l'Oise et son tournoi de qualification, le Critérium fédéral séniors/vétérans, les finales par classement, la Coupe Départementale, le Critérium Vétérans, la Coupe Nationale Vétérans et le Critérium corpo.

Compétitions avec balles d'entraînement :

La Compétition des 500 points, le Top Jeunes, les Interclubs, la Finale du Championnat Jeunes, le Critérium Fédéral jeune et le Challenge PBM.

La buvette :

Si possible, l'organisateur mettra en place une buvette qui assurera la restauration rapide en sandwiches et boissons.

Les indemnisations pour le club organisateur :

Le club organisateur recevra par virement, après la compétition organisée et sans justificatif de sa part, l'indemnité selon le barème ci-dessous.

- 15 € par jour pour la salle
- 2 € par table demandée +
 - 2 € par table pour les compétitions avec des balles d'entraînement soit 4 € par table demandée.
 - 3€ par table pour les compétitions avec des balles 3 étoiles soit 5 € par table demandée.
- Le Comité participe aux frais de buvette des JA/JAA désignés et du responsable de l'épreuve. Ils vous seront remboursés en même temps que l'indemnisation de la salle. Le plafond vous sera mentionné dans le mail de Communication. Le responsable des juges-arbitre a notifié ce point dans la convocation des JA.